

DECISION N°FranceAgriMer/MAEI/2014/01 relative aux délégations de signature des agents de la mission Affaires européennes et internationales

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

DÉCIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François BLANC, chef de la mission Affaires européennes et internationales pour les actes relevant des attributions de la mission.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LOOTEN, responsable du pôle Animation export de la mission des Affaires européennes et internationales, pour les actes relevant des attributions du pôle animation export.

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD, adjointe au chef de la mission et chef de l'unité Appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions de la mission des Affaires européennes et internationales et de l'unité Appui aux exportateurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryse SABOULARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Jocelyn MEROT, adjoint du chef de l'unité Appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Cyrille SCHWEIZER, chef de l'unité Stratégie et coopération européenne et internationale, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyrille SCHWEIZER, délégation est donnée à Madame Annick VIN, chargée de mission Stratégie et coopération européenne et internationale, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 17 février 2014.

Fait à Montreuil sous Bois, le 11 février 2014

Le directeur général

Éric ALLAIN

Décision n°FranceAgriMer/MAI/2014/01 relative aux délégations de signature consenties aux agents de la Mission « Audit interne »

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Audit/2013/02 du 2 septembre 2013 portant délégation de signature à certains agents de la Mission « Audit Interne »,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François BLIARD, Chef de la Mission d'Audit Interne, pour les actes relevant des attributions de la Mission.

Article 2 :

La présente décision abroge et remplace la décision N°FranceAgriMer/Audit/2013/02. Elle prend effet à compter du 17 février 2014.

Fait à Montreuil S/Bois, le 11 février 2014

Le directeur général

Eric ALLAIN



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/MAPG/2014/01 relative aux délégations de signature des agents de la mission Appui au pilotage et à la gouvernance

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/APP/2013/03 modifiée du 2 septembre 2013 portant délégation de signature à certains agents de la mission Appui au pilotage de la performance,

DÉCIDE :

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, chef de la mission Appui au pilotage et à la gouvernance pour les actes relevant des attributions de la mission.

Délégation de signature est donnée à Madame Julie BLANCHOT, chef du service Contrôle de gestion pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy DUBOIS, chef du service Sécurité des systèmes d'information et plan de continuité de l'activité, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DUFRAISSE, responsable de la cellule Appui au pilotage et à la gouvernance des projets SI pour les actes relevant des attributions de la cellule.

Article 2 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/APP/2014/03. Elle prend effet à compter du 17 février 2014.

Fait à Montreuil sous Bois, le 11 février 2014

Le directeur général

Éric ALLAIN



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/MFIL/2014/01 relative aux délégations de signature des agents de la mission Filières

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

DÉCIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LAPORTE, responsable de l'unité Suivi et Conseils pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 17 février 2014.

Fait à Montreuil sous Bois, le 11 février 2014

Le directeur général

Éric ALLAIN